

**ARRETE PORTANT  
REGLEMENTATION  
DE LA CIRCULATION  
Route des Provinces**

Le Maire de la Commune de **VILLAZ**

**VU** le code des collectivités territoriales art. L 2212.1, L 2212.2 et L 2213.1

**VU** le code de la route et les textes l'ayant complété,

**VU** l'article L 131.3 du code de la Voirie Routière,

**VU** le code de la Route 1.ère et 2.ème parties et, notamment son art. R 411.8 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes, autoroutes, modifié,

**VU** la demande présentée par l'entreprise YDEMS en date du 15/09/2023.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, pour permettre le déroulement de chantier de travaux de changement de poteau haute tension HTA, de réglementer la circulation de tous les véhicules afin de garantir la sécurité des usagers sur le territoire de la commune de VILLAZ,

**SUR LA PROPOSITION** de Monsieur le Maire de VILLAZ,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

La circulation de tous les véhicules sera interdite sur la route des provinces au numéro 1106 du **25/09/2023 au 06/10/2023, le temps du changement du poteau avec un camion grue** afin de permettre un déroulement de chantier en toute sécurité.

**ARTICLE 2 :**

La circulation sera déviée par

- la route du pont d'onnex
- la route des vignes
- le chemin de rossand

**ARTICLE 3 :**

La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place, maintenue en bon état, modifiée selon l'avancement des travaux puis enlevée par l'entreprise YDEMS

**ARTICLE 4 :**

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation correspondant à ces mesures accompagnées par un affichage en Mairie de Villaz.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de sa notification

**ARTICLE 6 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,
- Monsieur le Président du Conseil Général de Haute Savoie
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de Brigade d'Annecy le Vieux
- SDIS Nâves Parmelan
- SDIS
- Entreprise YDEMS

Fait et Arrêté à VILLAZ, le 18/09/2023  
Le Maire,

Christian MARTINOD

